



SÉNAT

—
LA PRÉSIDENTE
—

Discours prononcé par Mme Christine DEFRAIGNE,
Présidente du Sénat,
à l'occasion de la Fête du Roi

« LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Samedi, 15 novembre 2014

Madame,
Altesses Royales,
Monsieur le Président de la Chambre des représentants,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs, en vos fonctions et qualités,
Chers Collègues,

C'est un honneur pour moi, en tant que Présidente du Sénat, de rendre hommage au travail de notre Souverain et de mettre à l'honneur un groupe spécifique de concitoyens. Cette année, nous avons choisi des personnes qui se distinguent particulièrement dans le domaine du développement durable.

*

* *

Historiquement, les Nations Unies ont joué un rôle de premier plan dans la popularisation du concept de « développement durable » avec la publication en 1987 du rapport Brundtland. Ce rapport reste aujourd'hui la référence quand il s'agit de donner la définition la plus communément acceptée du développement durable : « *Un développement qui permet de satisfaire les besoins présents, sans compromettre celui des générations à venir* ».

Le développement durable concilie trois enjeux de notre société moderne - l'économique, l'écologique et le social - afin de trouver un équilibre cohérent et définir des schémas viables sur le long terme.

L'Union européenne reprend cette notion d'équilibre. La stratégie 'Europe 2020' fixe trois priorités :

- 1/ une croissance intelligente, c'est-à-dire le développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation.
- 2/ une croissance durable qui vise la promotion d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources.
- 3/ une croissance inclusive qui encourage une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

*

* *

Madame,

Altesses royales,

Mesdames et Messieurs,

L'ensemble des secteurs sont visés par le développement durable. Pour en citer quelques-uns : l'industrie, l'agriculture, l'énergie, le transport, la mobilité et le logement.

Le développement durable est l'affaire de tous. Il concerne tous les acteurs de notre société : le citoyen, les autorités, les entreprises.

Beaucoup de citoyens prennent l'initiative de diminuer l'impact de leur consommation personnelle sur l'environnement en décidant par exemple de consommer local ou de revoir leur manière de se déplacer. Toutes ces initiatives sont à saluer et à encourager.

A la suite de la cérémonie, vous sera remis une brochure présentant des initiatives au sein de chaque province. Vous comprendrez qu'en tant que Liégeoise d'origine et de cœur, je mette en exergue l'action de Greenflex qui, à travers ses onze agences, épaulé les entreprises dans la restauration de l'environnement et du climat.

Il est de la responsabilité de chacune des autorités belges de veiller à ce que les mesures politiques qu'elle prend s'inscrivent dans une vision à long terme.

*
* *
*

Le Sénat a déjà pris des mesures en la matière. C'est ainsi qu'en prévision de la pénurie d'énergie annoncée, des efforts supplémentaires seront fournis en vue de rendre ce magnifique bâtiment historique encore plus performant sur le plan énergétique. Le Sénat est déjà parvenu, en l'espace de quatre ans, à réduire sa consommation de gaz naturel de 35,11 % et sa consommation d'électricité de 14,14 %.

C'est à bon droit que le Sénat peut se revendiquer aussi d'être le « berceau » du processus législatif qui a abouti à l'inscription dans la Constitution le développement durable comme objectif politique.

Comme vous le savez, c'est en qualité de première présidente du nouveau Sénat des Communautés et des Régions que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Le nouveau Sénat tient lui aussi à apporter sa contribution au développement durable.

Dans ce domaine, de nombreux secteurs sont concernés, ainsi que nous l'avons précédemment évoqué. Ceux-ci relèvent tantôt de la compétence de l'Etat fédéral, tantôt de la compétence des Régions et communautés. Le développement durable, de par sa transversalité, est une très bonne illustration de notre complexité institutionnelle.

Suite à la 6ème réforme de l'Etat, une nouvelle mission a été spécifiquement confiée au Sénat : la rédaction de rapports d'information.

Le Sénat exerce désormais cette nouvelle mission d'information, au travers de rapports sur des thèmes transversaux afférents à l'Etat fédéral et aux entités fédérées.

Ce nouveau rôle prend une importance capitale dans des thématiques aux compétences aussi morcelées que le développement durable.

La répartition des quotas CO2 entre les différentes régions du pays, la mise en place d'une politique énergétique pragmatique et durable, l'état des lieux de la fiscalité verte en Belgique, l'évaluation des politiques de

subsidies qui pourraient nuire à l'environnement sont quelques exemples concrets de thèmes sur lesquels la Haute Assemblée pourrait se pencher dans les prochains mois afin d'arbitrer dans le dialogue les enjeux de l'ensemble des communautés du pays.

Le Sénat est aujourd'hui le trait d'union entre les différentes autorités de ce pays.

Il ne se contentera pas d'être un simple observateur de la transversalité. Il est désormais le liant, la jonction de cette transversalité.

Notre Haute Assemblée, à ce titre, contribuera ainsi au bon fonctionnement de notre système fédéral.

Madame,

Altesses Royales,

Mesdames, Messieurs,

« La Belgique fait partie des économies les plus innovantes au monde ». C'est la conclusion encourageante du Centre allemand pour la recherche économique européenne (Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung). La Suisse prend la première place du podium de l'Indicateur d'innovation 2014, suivie de Singapour, la Suède et la Belgique. Notre pays se place ainsi devant nos (pays) voisins. La Belgique doit cette bonne position aux nombreuses petites et moyennes entreprises qui se sont développées dans les domaines de l'innovation, la recherche et le développement.

Ce résultat est encourageant. Les efforts en matière de recherche et de développement et d'innovation ne doivent pas diminuer. L'une des clés du redressement économique en Europe réside dans notre potentiel d'innovation.

*

* *

Madame,

Altesses royales,

Mesdames, Messieurs,

En dépit d'un manque de moyens chronique, notre pays a réussi, au fil des ans, à se distinguer dans de nombreux domaines de la recherche. J'aimerais féliciter ici les universités, les centres de recherche et d'étude et les entreprises pour leur quête inlassable de l'excellence et les encourager à poursuivre cet effort avec le même enthousiasme.

C'est ainsi que j'ai le honneur de vous présenter deux éminents scientifiques belges, qui sont d'excellents ambassadeurs de notre pays, le professeur Eric Lambin et le professeur Thomas Block. Tous deux nous font le plaisir de participer à cette cérémonie.

M. Eric Lambin, professeur à l'Université Catholique de Louvain et à l'Université de Stanford, est le lauréat 2014 du prestigieux Prix Volvo de l'environnement.

Le professeur Lambin utilise les images des satellites comme outil pour le développement durable. Il est un pionnier de l'étude des interactions entre l'activité humaine et l'environnement grâce à l'utilisation des satellites d'observation de la terre et de méthodes avancées pour combiner des données de sources multiples.

Le jury du prix Volvo a estimé que le professeur a jeté avec succès des ponts entre des disciplines des sciences humaines, géographiques et biophysiques, afin de faire progresser la compréhension à l'échelle mondiale des changements d'utilisation du sol et de leurs implications pour le bien-être humain.

Le professeur Thomas Block est directeur du *Centrum voor Duurzame Ontwikkeling* (CDO, le centre pour le développement durable) et chargé du cours '*Duurzaamheid & governance*' (durabilité & gouvernance) au département de Sciences politiques de l'Université de Gand.

Avec son équipe multidisciplinaire, il étudie quelle est la manière la plus adéquate d'opérer des choix normatifs sur des questions de durabilité et de modifier les habitudes qui ne font pas preuve de durabilité.

L'éventail des thèmes est large, allant des déchets et de la gestion durable des matériaux à l'habitat et aux projets urbains durables en passant par le climat et l'énergie. Il illustre à quel point est vaste le champ d'investigation et d'action à couvrir pour relever le défi du développement qui doit nécessairement devenir durable.

*
* *

Altesses royales,
Chers collègues,
Chers invités,

Au nom de la Chambre, du Sénat et de la Chancellerie du Premier ministre, je tiens à remercier plusieurs partenaires pour leur précieux concours.

Je pense tout d'abord à Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de province, qui ont donné forme à cet événement avec nous en constituant avec soin la délégation de leur province respective et en contribuant, en collaboration avec les écoles hôtelières, les confréries traditionnelles et les associations de leur province, à mettre en place les délicieuses préparations que vous aurez l'occasion de découvrir lors de la réception.

Nous sommes également très reconnaissants au ministre de la Défense pour le magnifique encadrement musical de cette fête et la mise à disposition du photographe qui, chaque année, réussit la prouesse de nous fournir en fin d'événement, 600 exemplaires de la photo officielle réalisée une heure trente auparavant.

Mes remerciements vont aussi à l'école horticole de Vilvorde, HORTECO, qui a assuré la superbe décoration florale du Palais de la Nation.

*
* *

Und ich möchte die Gelegenheit auch nutzen, unseren Landsleuten der Deutschsprachigen Gemeinschaft im Namen des Senats einen exzellenten Feiertag zu wünschen.

(Enfin, je profite de l'occasion pour souhaiter un excellent jour de fête à nos compatriotes de la Communauté germanophone.)

Enfin, cette cérémonie resterait imparfaite si le Parlement fédéral ne résonnait pas dans les minutes à suivre des accords puissants de l'hymne européen, puis des paroles émouvantes de la Brabançonne.

L'hymne européen nous est interprété par la Musique Royale des Guides avec une prédominance aux saxophones, un clin d'œil que nous adressons à la province de Namur à l'occasion du bicentenaire de la naissance d'Adolphe Sax.

C'est le *Vlaams Radio Koor* qui a accepté d'interpréter la Brabançonne.

Nous écouterons ces deux hymnes debout, pour marquer mieux encore la solennité partagée de ce moment de recueillement.
